

5-1997

Histoire de la Cause de Béatification de Frédéric Ozanam

Roberto D'Amico C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

D'Amico, Roberto C.M. (1997) "Histoire de la Cause de Béatification de Frédéric Ozanam," *Vincentiana*: Vol. 41 : No. 3 , Article 13.
Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol41/iss3/13>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Via Sapientiae. For more information, please contact wsulliv6@depaul.edu, c.mcclure@depaul.edu.

Histoire de la cause de béatification de Frédéric Ozanam

*Roberto D'Amico, C.M.
Postulateur Général*

Le Vénérable Frédéric Ozanam a vécu de 1813 à 1853, quarante années au cours desquelles la politique de la France et de l'Europe, et même l'histoire de l'Église, ont pris des tournants imprévus. Frédéric a intensément vécu ces événements et, durant les brèves années de sa maturité, il a fait beaucoup pour la vie culturelle et sociale, mais surtout pour l'apostolat des laïcs dans l'Église. Son heureuse influence se fait sentir jusqu'à nos jours.

Il mourut en 1853, entouré de la vénération et du respect de ceux qui l'aimaient, ainsi que de certains qui s'étaient opposés à lui, parmi des manifestations indiquant clairement une réputation de sainteté. Des biographies célébrant ses mérites et évoquant sa personne furent écrites dès avant sa mort, mais, bien sûr, allèrent en augmentant après son décès. À peine deux ans après sa mort, en 1855, on publia ses *Oeuvres complètes* pour étendre, au-delà des brèves années de son existence, l'influence bienfaisante de ses écrits et de son enseignement. En 1879, son frère, Mgr Alphonse Ozanam, publia une vie plus complète de Frédéric, à la suite de celle, brève, écrite par le célèbre prédicateur dominicain, le P. Henri Lacordaire.

En 1913, à l'occasion des cent ans de la naissance d'Ozanam, aidée d'historiens et d'hommes cultivés, la Société de Saint-Vincent de Paul, dans son *Livre du Centenaire*, souligna que le Vénérable Frédéric, ne fut pas seulement un homme d'études, mais aussi un chrétien riche des plus hautes vertus, au point de mériter le nom de "saint".

C'est l'heure où se fit sentir le besoin d'engager le procès ordinaire de béatification.

Le retard était dû à la nécessité d'une étude approfondie de cette personnalité si engagée, et de multiple manières, dans le monde laïque, ainsi qu'aux vicissitudes défavorables de la politique intérieure en France et à la guerre mondiale.

Il fallut arriver au 10 juin 1925 (à 72 ans de la mort du vénérable), pour voir s'ouvrir, à Paris, le Procès Ordinaire qui devait enquêter sur la réputation de sainteté, les vertus et les éventuels miracles de Frédéric Ozanam. Il ne faut donc pas s'étonner si seul le 14^{ème} témoin put affirmer avoir connu, dans son enfance, Frédéric Ozanam. Les 30 autres témoins purent seulement répéter ce qu'ils avaient entendu de ceux qui avaient vécu avec lui. En même temps que ces témoignages, on recueillit des documents importants, tirés en particulier des écrits de la veuve du Vénérable.

Dès septembre 1932, l'*Informatio super Introductione Causae* est prête. Mais, il faut attendre jusqu'en 1952 pour obtenir les *Animadversiones* du Promoteur Général de la Foi.

Plus de cent ans après la mort du vénérable, dans les années 1955-56, a lieu, à l'archevêché de Paris, le Procès Apostolique.

Ainsi, la cause de Frédéric Ozanam acquit un véritable caractère historique et nous avons une grande dette à l'égard de l'infatigable M. Etienne Diebold C.M. qui écrivit une oeuvre historique de grande valeur, amplement documentée, de 1300 pages, intitulée *Disquisitio de vita et actuositate Servi Dei*, avec le sous-titre *Étude critique et documents*. Grâce à ce travail et à la *Positio super virtutibus - Informatio et Summarium*, Rome 1990, les Consultants historiens, le 3 mars 1992, et le Congrès spécial de la Congrégation pour les Causes des Saints, le 18 décembre 1992, ont répondu affirmativement aux questions regardant la valeur historiques de la cause et l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu.

Ensuite, à la Session Ordinaire du 4 mai 1993, les Cardinaux et les Évêques unanimes, se sont exprimés favorablement par rapport à la sainteté d'Ozanam.

Enfin, le 6 juillet 1993, après avoir accueilli et ratifié les vœux de la Congrégation pour les Causes des Saints, le Pape Jean Paul II a ordonné de rédiger le Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu.

Après la publication du décret, en vue d'aboutir à la béatification, la Postulation a présenté à la Congrégation pour les Causes des Saints un cas de guérison, attribué à l'intercession du Vénérable. Il s'agit d'un enfant brésilien, Fernand Benoit Ottoni, alors âgé de dix-huit mois, qui souffrait d'une "forme aiguë de diphtérie compromettant l'état général", qui a été guéri au début de février 1926, à Nova Fribourg, au Brésil.

Le miraculé vit encore.

Le 22 juin 1995, au Conseil des médecins, les experts ont été unanimes à déclarer inexplicable, du point de vue naturel et scientifique, la guérison de l'enfant.

Au Congrès Ordinaire du 24 novembre 1995, les Consultants théologiens, à l'unanimité, ont conclu au caractère miraculeux de la guérison et à son attribution à l'intercession du Vénérable Serviteur de Dieu Frédéric Ozanam.

Le 21 mai 1996, à leur Congrès Ordinaire, les Évêques et les Cardinaux se sont prononcés à l'unanimité sur l'authenticité et la solidité des preuves du miracle attribué au Vénérable Ozanam. Le 25 juin suivant, par le *Décret super miro*, le Saint Père a ratifié ce jugement de la Congrégation des Saints.

Le 22 août 1997, à Notre-Dame de Paris, dans le cadre des Journées Mondiales de la Jeunesse, Frédéric Ozanam sera déclaré Bienheureux par Sa Sainteté Jean Paul II.